Image not found or type unknown

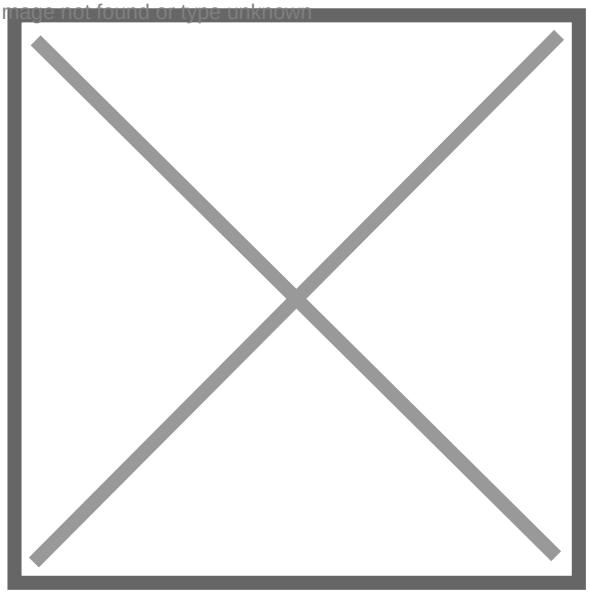

Annulation de titre de séjour et décés de mari aprés la séparati

Par **maryama**, le **24/02/2011** à **16:43**

Bonjour,
je suis de nationalité tunisienne et je suis venu en france le 14/02/2009 aprés un mariage qui s est droulé en tunisie le 8/8/2008 donk j ai obtenu un titre de séjour vie privé et familiale aprés bcp de conflits avek le mari q uil ma menacé de mort et la belle famille qui il ont réfusé que je travaille et il m ont obligé de porter le niquab comme bcp des femmes arabes en france et aprés une provocation de la belle soeur j ai quitté le domicile conjugale le 16/5/2010 avelk la police depuis ce jour la préfecture me donne le récipicé de 3 mois.de mon coté j ai travaillé auxiliare de vie sociale dans defferents structurele 8/6/2010 monmari a fait un demande de divorce.aprés 7 mois de séparation la préfecture de rhone ont réfusé de me donner un titre de séjour et obligation de quitter le territoire francais depuis ce jour je fais le recours au tribunal avek mon avokat entre temp mon mari est décédé le 21/1/2011 j ai récu son cétificat de décés et je suis tjr marié prq on a jamais fait une conciliation.j ai fait bcp des maints courantes et un depot plainte contre ses menaces de mort avant son décés et une certifecat de medecuin qui prouve que j etais déstabilisé et démoralisé. dernierement je suis parti au tribunal administratif de lyon avek mon avokat pour l audience mais le juje nous a dit que c est délibéré donc on attend la réponse mis moi je suis pas trop optimiste par contre pour le moments y a des troubles politique a mon pays la tunisie et des conflits entre les parties eslamistes et les parties demokratique moi franchement je voulait pas retourner la ba parce que je ne peux pas vcontinuer mes etudes surtou maintenat tous le facs sont fermés y a que le manifestation pour les elections présedentielles par contre en france j ai fait bcp des formation réeussite et je voulais savoir svp est ce que j ai le droit de demandeur d asile si le juje refuse de renouveller mon titre de séjour;merci de me repondre
veuillez acceptez mes salutation distingués

Par **amajuris**, le **24/02/2011** à **17:02**

bjr,
pour demander le droit d'asile il faut prouver que vous risquez la persécution si vous retournez dans votre pays, ce qui n'est pas ou plus le cas de la Tunisie.
en outre cette demande risque d'être considérée comme un moyen dilatoire et abusif de faire obstacle à des mesures prises à votre encontre.
cdt

Par **amajuris**, le **24/02/2011** à **17:02**

bjr,
pour demander le droit d'asile il faut prouver que vous risquez la persécution si vous retournez dans votre pays, ce qui n'est pas ou plus le cas de la Tunisie.
en outre cette demande risque d'être considérée comme un moyen dilatoire et abusif de faire obstacle à des mesures prises à votre encontre.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés